

« UN ENFANT DANS LA VILLE »

Réunion du 18 novembre 2013

Étaient présents :

Élus municipaux :

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire
Madame Nathalie DELEPAULE, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et de la Jeunesse
Madame Monette Hochard, Conseillère municipale
Madame Ariella BROCHET, Conseillère municipale

Responsables administratifs :

Monsieur Frédéric Ravier, Directeur Général des Services, Mesdames Anne GRANDIN, Directrice Générale Adjointe, Simone BOOZ, responsable du service enfance, Véronique FLAMANT, coordinatrice des accueils périscolaires

Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :

Mesdames Catherine AUBARD (école maternelle de la Pépinière), Martine MOELO (école élémentaire de la Pépinière), Marianne KARL (maternelle Jules Ferry), Catherine VIGIER- FERRANDIN (école L. Daguerre), Messieurs Laurent AUGER (école P. Barilliet) et Christian FERRANDIN (école H. Cahn)

Représentants de parents d'élèves :

- Fédération P.E.E.P : Mesdames Bénédicte BALLOT (élémentaire H. Cahn), Nathalie GUELTON (Groupe Scolaire Louis Daguerre), Pauline SCHNEIDER (Groupe scolaire P. Barilliet), Myriam MANARELLI (élémentaire Pépinière), Stéphanie MIKOLAJCZYK Stéphanie (élémentaire P. Barilliet), Nathalie AUBOYNEAUD (maternelle Pépinière) et Monsieur Eric CHARIKANE (élémentaire P. Barilliet),
- Fédération F.C.P.E : Mesdames Clémence ROSADONI (élémentaire P. Barilliet) et Georgette LEGROS (collège Henri Cahn)
- Portes ouvertes : Mesdames Nathalie TORDJMAN (élémentaire Henri Cahn), Céline CARTIER (maternelle Jules Ferry), Virginie RANSON (maternelle Pépinière) et Monsieur Sébastien RAPHOZ (élémentaire de la Pépinière), Nathalie ARCHAMBAULT (collège H. Cahn)

Direction Départementale de l'Éducation Nationale :

Madame Martine SACHE- VELLA, Inspectrice de la 18^{ème} circonscription,
Monsieur BASTIEN, Délégué départemental à l'Éducation Nationale

Absent excusé :

Monsieur Claude PHILIPPOT, Conseiller municipal

Concertation sur les rythmes scolaires

Madame Delepaule présente le power- point (voir pièce jointe).

Un parent d'élève souhaite que l'on conserve, pour les élémentaires, les études surveillées et les Escal'loisirs, et précise qu'il n'est pas opportun de proposer des « temps récréatifs » ou des « temps d'accueil de loisirs » en plus de l'existant.

Monsieur le Maire précise que le Power-point présenté est un document de travail intermédiaire élaboré par le groupe de travail et que rien n'est encore décidé, ni définitif.

Monsieur le Maire espère que cette réforme ne sera pas appliquée à la rentrée prochaine et sera reportée voire même supprimée.

Ce dernier signale qu'il a signé un appel avec d'autres maires du Val de Marne demandant au Premier Ministre de suspendre la mise en œuvre du décret Peillon.

De plus, il écrit actuellement une lettre au Ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, l'alertant sur l'impact financier de la réforme sur le budget de la ville. Il demande quels seront les critères d'attribution de la subvention d'Etat pour la mise en place des rythmes scolaires et surtout quel financement pour les activités périscolaires supplémentaires pour la ville de Bry-sur-Marne ?

Monsieur le Maire constate que, malgré cette réforme, les enfants peuvent rester jusqu'à 11 heures dans leur école, de 7h30 à 18h30.

Par rapport aux communes avoisinantes, Monsieur le Maire indique que la ville propose déjà un grand panel d'activités via les Escal'loisirs et les études surveillées, et il ne pourra pas être proposé des activités innovantes.

Monsieur le Maire signale que la ville aura du mal non seulement à trouver des animateurs, mais, en plus, de disposer de personnel qualifié.

Monsieur le Maire rappelle que la commune sera confrontée également à des difficultés de locaux notamment pour les écoles Henri Cahn et Jules Ferry et qu'elle devra trouver des solutions.

Il confirme que tout sera mis en œuvre pour que le périscolaire n'occupe pas les classes.

Selon lui, il est important de ne faire aucune discrimination et donc d'accepter tous les enfants à la restauration scolaire le mercredi midi, même pour ceux qui ne fréquenteraient pas le centre de loisirs l'après-midi.

Monsieur le Maire rappelle que l'argument financier ne sera pas l'élément essentiel de la décision finale.

Il souligne que l'école le mercredi matin reste dominante dans notre réflexion.

Monsieur le Maire précise que la plupart des associations sportives et culturelles (à l'exclusion de 2 : PSCB et Tennis Club de Bry) ne se sent pas directement impactée par cette réforme.

Concernant l'Hôtel de Malestroit, toutes les activités seront maintenues et pourront être reportées le mercredi après-midi, le soir après l'école ou encore le samedi.

Monsieur le Maire rappelle que le plus important sera de garantir la sécurité des enfants.

En réponse à un parent d'élève, il est confirmé que les « APC », Activités Pédagogiques Complémentaires, seront toujours en périphérie du temps périscolaire (notamment le midi ou le soir), sous la responsabilité des enseignants.

Monsieur Auger s'interroge sur la responsabilité après 15h45 en raison de la multitude d'activités proposées par des enseignants et des employés municipaux.

M. Charikane évoque son retour d'expérience en tant qu'éducateur à la ville de Paris. Il souligne que sur les 1h30 de temps périscolaire les mardis et vendredis à partir de 15h, seuls 40 à 50 minutes ont lieu face à l'enfant. Le reste du temps est consacré à la récréation, récupération et restitution des enfants, ainsi que la préparation des locaux. Il lui est apparu difficile de gérer des enfants du CE2 au CM2 sans formation préalable. Il souligne qu'à Paris les enseignants prêtent les salles de classes, permettant ainsi la mise en place d'activités. Pour lui, le succès de cette mise en place est principalement basé sur la bonne volonté de chacun.

Suite à la proposition de la commune d'avoir le choix le mercredi entre deux horaires soit 8h30/11h30, soit 9h/12h, les parents d'élèves s'interrogent sur l'opportunité d'une telle proposition.

Monsieur le Maire précise que la commune continuera sa concertation jusqu'en février/mars 2014 et que la discussion reste ouverte. Les avis des différents participants peuvent être soit envoyés par mail ou par courrier en mairie, soit par une demande d'entretien avec Madame Delepaule.

Les représentants de parents d'élèves présents des associations PEEP, FCPE et PORTES OUVERTES confirment qu'ils sont unanimement contre la réforme des rythmes scolaires.

Madame Delepaule leur propose de rédiger un courrier officiel à l'attention de la Directrice Académique de l'Education Nationale « DASEN », Madame Laporte, ou au Ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon.

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France

Jean-Pierre SPILBAUER